

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 sous la présidence de M. Benoît COCHET, Maire**

- Le Conseil, sur proposition de M. le Maire, a décidé à l'unanimité, d'ajouter deux points à l'ordre du jour relatifs à la convention entre la commune et ALM en pour la gestion des déchets en ce qui concerne l'équipement et la mise à disposition de points d'apport volontaire enterrés ou aériens. Le deuxième point à l'ordre du jour concerne l'audit énergétique du groupe scolaire Marcel Pagnol qui se formalise par une convention avec le SIEML.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le principe de vente à la société P2i de la parcelle cadastrée AO n°01, d'une surface de 3 110 m² au prix de 315 000 € net vendeur et de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir en l'étude notariale de Maître FALLOURD, à Avrillé.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé la mise à disposition gratuite de la Maison du Parc, des salles Emile Beauménil et Jacques Brel aux candidats se présentant aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020 :
 - la Maison du Parc et la salle Emile Beauménil du mardi 1^{er} octobre 2019 au vendredi 20 mars 2020
 - la salle Jacques Brel avec la mise à disposition de matériel audio et vidéo ainsi que des verres : une fois entre le mercredi 15 janvier et le vendredi 13 mars 2020, une fois en cas de second tour entre le lundi 16 mars et le vendredi 20 mars 2020

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 20 000 euros, la modification de l'article 7 des statuts consécutive à la réalisation de cette augmentation de capital, le projet de modification du nombre de sièges d'administrateurs d'Alter Public, la modification corrélative de l'article 14 des statuts d'Alter Public sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital de la SPL Alter Public en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription et donne tous pouvoirs au représentant de Montreuil-Juigné à l'assemblée générale des actionnaires d'Alter Public.

- Le Conseil, a pris acte de la présentation par M. Le Maire du rapport annuel 2018 relatif à l'exploitation du crématorium par la Société des Crématoriums de France.

- Le Conseil, a pris acte de la présentation par M. Le Maire du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer la convention ALM-Gestion des déchets pour l'équipement et la mise à disposition de points d'apport volontaire enterrés ou aériens permettant entre autre un soutien financier de 100 € par point d'apport volontaire installé sur le domaine public ou les domaines privés.

- Le Conseil, a pris acte de la présentation par M. Le Maire du rapport 2018 sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées.

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté la décision modificative n°1 permettant des ajustements financiers suite au versement confirmé de plusieurs subventions et remboursement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive en lien avec la construction CTM.

- Le Conseil, à l'unanimité, a accepté de vendre un pulvérisateur à M. PREZELIN Christophe pour la somme de 80 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la garantie d'emprunt en faveur de l'immobilière PODELIHA dans le cadre de l'opération de construction de 44 logements au quartier Bel air
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé du transfert de la dette garantie par la commune de Montreuil-Juigné de la Mutualité Française Anjou Mayenne vers l'Union mutualiste des personnes âgées des Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2019 avec effet rétroactif.

- Le Conseil, à l'unanimité, a adopté le principe de non restitution de la retenue de garantie d'un montant de 676,20 € au liquidateur de l'entreprise Ets DAVID SAS et charge M. le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

- Le Conseil, à l'unanimité, a accepté le principe d'exonérer en totalité l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU de l'application des pénalités, dans le cadre du marché « Aménagement des abords des ateliers municipaux, Lot n°2, réseau pluvial et bassin d'orage » et autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

-Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention de raccordement sur des tableaux généraux de basse tension (TGBT) de bâtiments communaux proposée par le SIEMML, du fait que la Communauté urbaine n'exerce pas sa compétence en matière d'éclairage public sur les équipements d'éclairage extérieur hors voirie de ses communes membres qui n'ont pas été déclarés d'intérêt communautaire.

-Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la réalisation d'un audit énergétique sur le groupe scolaire Marcel Pagnol pour un montant de la participation communale à hauteur de 969.52 TTC et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention « Audit énergétique » avec le SIEMML.

-Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis favorable au versement du fonds de concours à Angers Loire Métropole pour un montant de 51 512.24 € pour différents travaux qui ont eu lieu en 2019, a autorisé M. le Maire à signer tous les documents correspondants et a imputé les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2019.

-Le Conseil, à l'unanimité, a validé les deux fiches actions inscrites au P.A.P.I porté par le Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme en vue de mettre en œuvre l'implantation d'une échelle, de quatre repères de crue et un panneau de sensibilisation près du ponton Foulques de Quatrebarbes et d'obtenir une subvention de l'Etat.

-Le Conseil, à l'unanimité, a pris acte de la présentation de la charte de l'arbre par Madame Nathalie LEMAIRE, Adjointe au Maire chargée du Développement Durable. Ce document a été réalisé en collaboration avec les services techniques à destination des montreuillais.

-Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à la demande d'enregistrement et de classement d'un centre de valorisation de matériaux inertes à Avrillé en installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

-Le Conseil, à l'unanimité, a adopté la passation du nouveau Contrat Enfance et Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 et a autorisé Monsieur le Maire à signer le document ainsi que tous les avenants à venir pour la durée du contrat.

-Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé M. Le Maire à signer la convention entre la ville de Montreuil-Juigné et les instances fédérales de football (Ligue de Football Pays de la Loire et District Football 49) en vue de finaliser le versement de la subvention d'un montant de 60 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la participation de la commune au contrat de santé (mutuelle) à compter du 1^{er} janvier 2020 en fonction des Indices bruts du traitement de base (hors NBI) et en fonction du temps de travail de l'agent. Le conseil municipal a également approuvé à l'unanimité le montant brut de participation mensuelle de la commune au contrat de Prévoyance à hauteur de six euros par agent à temps complet quel que soit l'indice brut du traitement de base de l'agent. La participation est proratisée en fonction du temps de travail de l'agent.

- Le Conseil, à l'unanimité, a modifié le tableau des effectifs du personnel municipal en créant un poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 01/10/2019, un poste d'Ingénieur territorial à temps complet à compter du 01/10/2019 et en supprimant un poste d'Educateur des A.P.S. principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/10/2019, un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/10/2019.

-Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'instaurer, à compter du 1^{er} octobre 2019, l'Indemnité Spécifique de Service et la Prime de Service et de Rendement pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat.

- Le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis favorable afin d'étendre la liste des cadres d'emplois des agents bénéficiaires des astreintes au cadre d'emploi des Ingénieurs (filrière technique) avec effet au 1^{er} octobre 2019.

Fait à MONTREUIL-JUIGNÉ le 02 octobre 2019.

Le Maire,

Benoît COCHET

